

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE
URBAINE AUTORISEE « LES JARDINS DE SERIGNAN »**

SEANCE DU 13.07.2017 à 9h

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Dans le local mis à disposition sur place - Base de vie en bord de la RD 64 -
Au niveau du rond point d'accès situé au nord de la ZAC « Les Jardins de Sérignan »

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents

Titulaires: Mme COUDER, MARTIAL, ALBERT/SERRANO

M. COULOMB, CAMATS, SERRANO, BOURREL, FAURE, FABRE, NAVAEZ, VIDAL

Pouvoirs : M. LAISSAC à M. FABRE

Absent(s) excusé(s) :

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. COULOMB est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

6) Devis Bei - Élaboration du dossier technique et financier pour l'obtention d'un prêt bancaire

7) Devis ATI VERT - Débroussaillage parcelles BK 242 et BK 244

8) Participations ANGELOTTI AMENAGEMENT - séquences 3, 4 et 7

Le conseil des syndics approuve à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9h30.

ORDRE DU JOUR

1) Adoption du Procès Verbal du Conseil Syndical du 22.06.2017

Monsieur le Président rappelle que le Procès Verbal du Conseil Syndical du 22.06.2017 a été joint à la convocation et propose au Conseil de le valider.

Le Conseil Syndical, considérant que le procès verbal prend en compte l'ensemble des discussions et des décisions prises, l'adopte à l'unanimité.



2) Validation du plan de remembrement des séquences 3, 4 et 7

Monsieur le Président informe les syndics que le 10 juin 2017, Mme BERNARD-CASTEL, le commissaire enquêteur, a rendu son rapport concernant l'enquête publique préalable à l'opération de remembrement des séquences 3, 4 et 7 :

« En conséquence, le commissaire enquêteur donne un **AVIS FAVORABLE** à la présente enquête parcellaire de remembrement des séquences 3, 4 (partie) et 7 (partie) de l'AFUA « Les Jardins de Sérignan ». »

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et prenant en compte l'avis favorable du commissaire enquêteur, décide à l'unanimité de valider le plan de remembrement des séquences 3, 4 et 7.

3) Demande exceptionnelle d'un propriétaire - M. RIGAUD

Monsieur le Président informe les syndics de la demande exceptionnelle formulée par M. MARTILOTTA, agissant pour le compte de M. RIGAUD.

M. Rigaud, âgé de 84 ans, est placé en maison de retraite. Il demande d'anticiper le paiement de la vente et de passer de 24 mois à 12 mois.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président, valide le principe, avec l'éventualité d'un 1^{er} versement en octobre 2017, sous réserve de l'obtention du prêt.

4) Proposition d'honoraires - ARTUR - M. COSTE

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical du devis présenté par la société ARTUR, représenté par M. COSTE, Architecte, concernant l'élaboration du permis d'aménager des parcelles BK 124 et 126 sur la séquence 6 de la ZAC Les Jardins de Sérignan.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président, valide cette proposition d'honoraires de la société ARTUR du 9.05.2017, d'un montant de 1 700€ HT.

5) Election du vice-président

Ce point est reporté.

Le Président informe les syndics qu'il doit tout de même donner une délégation de signature à un membre du Syndic.

Le Président désigne M. SERRANO Henry.

6) Devis Bei - Élaboration du dossier technique et financier pour l'obtention d'un prêt bancaire

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical du devis présenté par la société BEI INFRASTRUCTURES concernant l'élaboration d'un dossier technique et financier pour l'obtention d'un prêt bancaire :

- Etablissement d'un dossier de suivi technique et financier de l'opération « Les Jardins de Sérignan »
- Etablissement des pièces du marché suite à l'appel à projet « Cession de propriétés immobilières »

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président, valide ce devis n°17-0839 d'un montant de 15 200€ HT.

7) Devis ATIVERT - Débroussaillage parcelles BK 242 et BK 244

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par la société ATI VERT concernant le débroussaillage des parcelles BK 242 (568m²) et BK 244 (900m²).

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président, valide ce devis n°241 d'un montant de 440.40€ HT.

8) Participations ANGELOTTI AMENAGEMENT - séquences 3, 4 et 7

Concernant la vente des terrains à bâtir par ANGELOTTI AMENAGEMENT sur les séquences 3, 4 et 7 (Appel à projets), Monsieur le Président propose au Conseil de valider le principe que l'AFUA

s'engage à ne pas réclamer de participations ni de cotisations aux acquéreurs et acquéreurs successifs des lots situés dans cette séquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tout document concernant cette affaire.

9) Questions diverse

- Révision salaire secrétaire

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 3 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 11h40.

Le Président,
Marcel FABRE
AFUA "Les jardins de Sérignan"
49 allée de la République
34410 SÉRIGNAN
04 67 02 55 62

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
13 OCT. 2017
SERVICE COURRIER